

Jour de l'investiture de Donald Trump

Janvier 2025



Le 45^e président des États-Unis, Donald Trump, est désormais officiellement devenu le 47^e président. Il a annoncé un coup d'envoi ambitieux. Voici une liste succincte des changements politiques immédiats auxquels vous pouvez vous attendre:

- **Immigration** : Renforcement de la sécurité des frontières américaines, rétablissement d'interdictions de voyager et suspension de l'admission de réfugiés.
- **Expulsion** : Expulsion rapide des personnes condamnées au criminel, des personnes ayant récemment franchi illégalement la frontière et des personnes dont l'expulsion a été ordonnée par un tribunal.
- **Énergie** : Expansion des activités de forage sur les terres fédérales, annulation des mesures de réglementation non finalisées de l'ère Biden et assouplissement des restrictions sur les combustibles fossiles.
- **Grâces présidentielles** : Grâces potentielles envers les personnes ayant participé à l'émeute du 6 janvier 2021 au Capitole.
- **Politique climatique** : Annulation des initiatives climatiques de l'administration Biden, y compris la fin du programme lié aux véhicules électriques (VE) et des subventions liées au climat.
- **Annulation de mesures de réglementation** : Suppression d'une série de mesures de réglementation fédérales.
- **Tarifs douaniers** : Mise en place de diverses propositions qui seront abordées en détail plus loin.

Les décrets présidentiels peuvent promulguer des changements immédiats. D'autres décisions exigeront de longues négociations avec le Congrès. Tandis que d'autres, notamment celles qui touchent des questions complexes telles que la citoyenneté de naissance, pourraient être contestées judiciairement.

Les tarifs douaniers, encore et toujours

Les tarifs douaniers sont devenus un point de mire pour les marchés. Ils peuvent entrer en vigueur rapidement et causer des dommages bien réels à l'économie. Au cours de sa campagne, Trump s'est engagé à imposer une taxe uniforme de 10 % sur tous les biens étrangers et un tarif de 60 % à l'encontre de la Chine. Depuis l'élection, les chiffres ont fluctué.

Le 25 novembre, Trump a exprimé son intention d'imposer un tarif de 10 % à la Chine. On ignore toutefois s'il s'agit d'une réduction des tarifs douaniers prévus pour la Chine ou simplement de la première de plusieurs étapes anticipées. N'oubliez pas que la Chine est relativement à l'abri de la demande américaine, puisque l'Amérique du Nord consomme seulement 3 % de la production économique chinoise.

Le même jour, Trump a annoncé son intention d'imposer des droits de douane de 25 % sur le Mexique et le Canada, ce qui dépasse nettement la taxe de 10 % précédemment formulée. Ce chiffre semble destiné à pousser ces deux principaux partenaires commerciaux à s'attaquer à l'immigration illégale et au trafic de stupéfiants aux frontières américaines. Le Canada a réagi en mettant en œuvre de nouvelles mesures de sécurité d'une valeur de 1,3 milliard de dollars. Le Mexique a également intensifié ses efforts.

Le jour de son investiture, Trump a mentionné qu'il ne mettrait pas en œuvre de droits de douane pour l'instant, et qu'il préférerait demander une « enquête sur les déficits commerciaux persistants et y remédier, et s'attaquer aux politiques commerciales et monétaires déloyales d'autres pays ». Toutefois, il a également laissé entendre que son administration pourrait aller de l'avant et imposer des droits de douane de 25 % sur les importations canadiennes d'ici le 1^{er} février.

Le Canada ripostera-t-il en imposant d'autres tarifs douaniers aux États-Unis ?

Rappelons qu'en 2018, l'administration Trump avait imposé des tarifs sur l'acier et l'aluminium canadiens. Cela a incité le Canada à riposter en imposant ses propres tarifs sur l'acier américain et sur divers autres produits. Le bras de fer a pris fin avec la signature de l'AEUMC un an plus tard.

Une grande incertitude entoure l'ampleur, les cibles (sectorielles et géographiques) et la durée des tarifs américains, ainsi que le moment de leur entrée en vigueur. Environ 75 % des exportations canadiennes sont consommées aux États-Unis. Le Canada envisage maintenant de riposter au moyen de contre-tarifs, comme il l'a fait en 2018, et pourrait également appliquer des taxes à l'exportation sur les produits canadiens stratégiques qui entrent aux États-Unis.

Les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles sont particulièrement vulnérables aux tarifs douaniers américains. Cependant, l'une des principales priorités de M. Trump est de maintenir le coût de l'énergie à un bas niveau pour les Américains. Il semble donc peu probable que ces secteurs soient fortement touchés par les droits de douane américains.

En résumé, entre la portée des interventions visant à répondre aux préoccupations frontalières de M. Trump et la possibilité de contre-mesures, il est peu probable que les tarifs de 25 % soient imposés intégralement au Canada. Et même s'ils l'étaient, leur application serait probablement de courte durée, du fait des dommages économiques causés à toutes les parties.

Quelles répercussions auraient les droits douaniers à l'échelle du monde ?

En fin de compte, nous croyons que les droits douaniers devraient être considérés principalement comme des outils de négociation, comme ils se sont révélés l'être entre 2017 et 2020. Les pays doivent écouter attentivement ce que M. Trump attend d'eux, qu'il s'agisse de la sécurité aux frontières, des dépenses militaires, du contenu chinois ou d'autres objectifs. Si le reste du monde se conforme aux exigences, il est probable que ces droits soient modérés. Dans ce contexte, la croissance économique devrait être un peu plus lente, mais pas entièrement entravée.

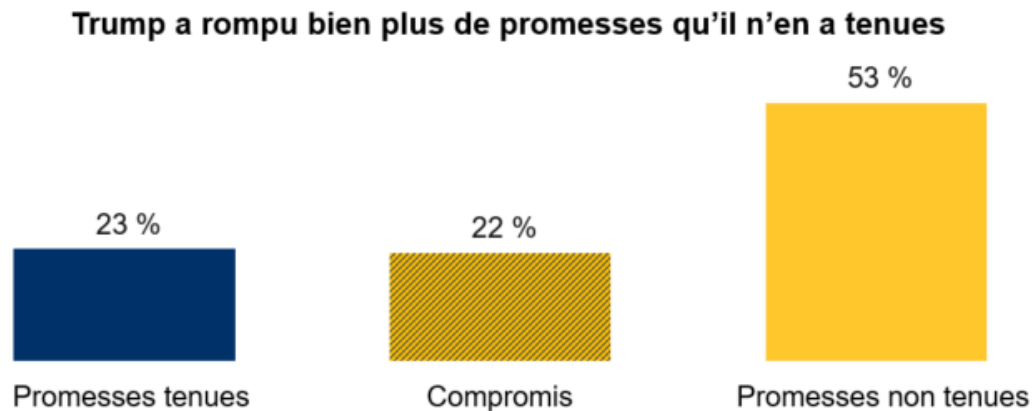
L'inflation aux États-Unis devrait également être légèrement plus élevée. Compte tenu de l'accent mis par M. Trump sur l'économie et le marché boursier, il est peu probable que des droits maximaux soient appliqués ou qu'ils durent longtemps s'ils sont mis en œuvre.

Nous réévaluons continuellement nos scénarios de placement, en nous concentrant particulièrement aujourd'hui sur les sociétés qui pourraient être touchées à tort par les droits de douane. Les entreprises ayant des activités internationales sont évidemment plus touchées, tout comme celles qui dépendent fortement d'importations. Les entreprises axées sur les services – même celles très actives sur le plan du commerce international – seront probablement épargnées.

Pour une analyse continue de la situation tarifaire et de ses répercussions, lisez les commentaires de notre économiste en chef, Eric Lascelles, [ici](#), et dans un récent épisode du balado [ici](#).

Prendre du recul

Il est important de prendre du recul à l'égard des promesses politiques, étant donné que les politiciens ne respectent pas habituellement tous leurs engagements. Au cours de son premier mandat présidentiel, M. Trump n'a respecté que 23 % des engagements qu'il avait pris lors de sa campagne de 2016, ce qui représente moins d'une promesse sur quatre entièrement tenue. Les autres engagements ont fait l'objet d'un compromis ou ont été complètement abandonnés. En fait, selon PolitiFact, les présidents américains précédents, comme Joe Biden et Barack Obama, ont, respectivement, rempli 33 % et 47 % des engagements pris lors de leurs campagnes. Cette tendance suggère qu'il est important de rester informé des changements proposés, mais qu'on ne devrait pas s'attendre à ce que toutes les idées soient mises en œuvre dans leur pleine mesure.



Source : PolitiFact. Données au 13 janvier 2025. Suivi des 102 promesses électorales faites par Donald Trump lors de sa campagne de 2016. Promesses évaluées en fonction de résultats vérifiables. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le début de la présidence Trump augure d'interventions rapides sur plusieurs fronts. Mais la réalité du processus politique et des négociations devrait se traduire par un rythme de changement plus modéré sur d'autres fronts. Si l'étendue des politiques proposées vous préoccupe, rassurez-vous, car toutes les promesses ne se réaliseront pas nécessairement. Des politiques plus modérées devraient émerger au fil du temps.

Date de publication : janvier 21, 2025

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans le présent document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui figurent dans le présent document. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, de sorte qu'il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.